

Langon, le 9 janvier 2020

Mmes et Mrs les Chefs d'établissement



33 LANGON

1, av des Résistants
BP 80285
33212 LANGON CEDEX

Objet : Mini-stages au lycée des métiers Sud Gironde LANGON.

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous mettons en place des mini stages **d'une demi journée** à destination des élèves de 3^{ème} ou des élèves de Seconde en demande de réorientation. Cette année, encore, nous renouvelons l'opération et vous proposons les documents suivants :

Un kit mini stage comprenant :

- * Une notice explicative,
- * Une fiche d'inscription, pour les accueillir en :

- CAP Serrurier Métallier,
- CAP Menuisier Fabricant,
- Bac pro MELEC (Métiers de l'Electricité et ses Environnements Connectés),
- Bac pro MEI (Maintenance des Equipements Industriels),
- Bac pro TCI (Technicien Chaudronnerie Industrielle),
- Bac pro TCB (Technicien Constructeur Bois),
- Bac pro TMA (Technicien Menuisier Agenceur).

Un livret de suivi qui comprend :

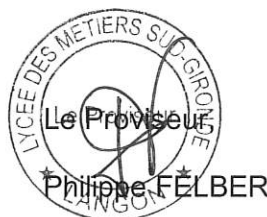
* La convention de mini-stage signée par le représentant légal, l'élève, le Principal et le Proviseur du lycée des Métiers.

* ***Une fiche d'appréciation à renseigner par l'élève puis le professeur d'atelier.***

Concernant les demandes de mini-stages en vue d'une inscription en U.L.I.S., il convient de suivre la procédure décrite dans le document joint à ce kit.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information auprès des élèves et **des professeurs principaux** et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,



Les Portes Ouvertes de l'établissement auront lieu le samedi 14 mars 2020 de 9h à 12h.

KIT

Mini-stage

Lycée des métiers Sud Gironde LANGON

Année 2019-2020

NOM du stagiaire :.....

Prénom du stagiaire :.....

Etablissement d'origine :.....

Intitulé du ou des atelier(s) choisi(s) (maxi 2) :

1.

2.

Ce carnet individuel, intitulé «kit mini-stage 2019-2020 contient :

- 1) Une notice explicative
- 2) Une Fiche d'inscription à remplir
- 3) Une convention type, valable pour tous les stages.
- 4) Les fiches d'évaluation.

La notice explicative :

Ce livret est commun à tous les mini-stages. Il vise à simplifier la gestion administrative et leur suivi.

L'élève est acteur et porteur de son projet d'orientation. Le livret est remis par le Chef d'établissement d'origine aux élèves désirant faire des mini-stages.

Etape 1 : Compléter la fiche d'inscription et la remettre au collègue qui la transmettra au Lycée Sud Gironde

Etape 2 : La convention est **signée par la famille et l'établissement d'origine et le Lycée des Métiers SUD GIRONDE LANGON.**

Etape 3 : lors du mini-stage, l'élève apporte **obligatoirement** son livret dont la fiche de suivi sera renseignée et validée par l'établissement d'accueil et/ou le responsable pédagogique du mini-stage, cette fiche sera signée ensuite par le responsable légal (qui prendra ainsi connaissance du résultat du mini-stage) avant le retour au collègue.

Etape 4 : le livret sera un point d'appui à la prise de décision dans le cadre de l'orientation.

FICHE D'INSCRIPTION A UN MINI STAGE

Nom : Prénom : Classe :
Établissement d'origine :
Tèl :

Régime établissement : Externe ½ p
L'élève prendra-il son repas au lycée ? Oui Non
Pour les élèves externes souhaitant prendre le repas au lycée, se munir de **3.80 €**.

✓ Venir en mini-stage avec sa convention signée par les parents, l'élève et le Principal du collège.

PERIODES D'ACCUEIL 2020

FORMATION	JOUR	HORAIRE
CAP		
<input type="checkbox"/> Serrurier Métallier Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mardis matin sauf du 3/02/2020 au 21/02/2020 Tous les jeudis après-midi sauf du 3/02/2020 au 21/02/2020 Tous les mardis après-midi sauf du 23/03/2020 au 17/04/2020 Tous les vendredis matin sauf du 23/03/2020 au 17/04/2020	9h00-12h00 14h00-17h00 14h00-17h00 9h00-12h00
<input type="checkbox"/> Menuisier Fabricant Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mardis matin sauf du 3/02/2020 au 21/02/2020 Tous les mardis après-midi sauf du 03/02/2020 au 21/02/2020	9h00-12h00 14h00-17h00
BACPRO		
<input type="checkbox"/> MELEC (Métiers de l'Electricité et ses Environnements Connectés) Date choisie : <input type="text"/>	Tous les lundis après-midi Tous les mardis après-midi (sauf du 10/02 au 21/02/2020) Tous les jeudis après-midi (sauf du 10/02 au 21/02/2020)	14h00-17h00 13h00-16h00 13h00-16h00
<input type="checkbox"/> T.C.B. (Technicien Constructeur Bois) Date choisie : <input type="text"/>	Les mardis 4 février, 24 mars et 7 avril 2020 Les jeudis 13 et 20 février 2020	13h00-16h00 9h00 -12h00
<input type="checkbox"/> T.M.A. (Technicien Menuisier Agenceur) Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mardis matin et jeudis matin	9h00-12h00
<input type="checkbox"/> M.E.I. (Maintenance des Equipements Industriels) Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mardis matin (sauf du 06/01 au 31/01/2020) Tous les jeudis matin Le vendredi matin 17/04/2020	9h00-12h00 9h00-12h00 9h00-12h00
<input type="checkbox"/> T.C.I. (Technicien Chaudronnerie Industrielle) Date choisie : <input type="text"/>	Tous les mercredis matin du 12/02 au 11/03/2020 Tous les vendredis matin du 14/02 au 13/03/2020 Le mardi après-midi 10/03/2020 Le jeudi matin 12/03/2020 Tous les lundis après-midi et jeudis après-midi jusqu'au 7/02/2020 et du 9/03 au 17/04/2020.	9h00-12h00 9h00-12h00 14h00-17h00 9h00-12h00 14h00-17h00



Livret de suivi

Lycée des métiers Sud Gironde LANGON

Etablissement d'origine :

Adresse :

Téléphone :

Mel :@.....

Nom, prénom de l'élève :

Classe :

Date de naissance :/...../.....

ENTRE : **Madame, Monsieur**
Principal du Collège

Dûment habilité par le Conseil d'Administration de l'établissement

D'une part,

ET : **Monsieur Philippe FELBER**
Proviseur du Lycée des métiers Sud Gironde
LANGON

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Nom, Prénom :

Né le :

Demeurant à :

Effectuera une séquence en lycée le..... de..... à.....

ARTICLE 2

La séquence en lycée, ouverte aux élèves de 3^{ème} (ou de Seconde) qui en ont exprimé le besoin, vise à favoriser la découverte des métiers par le moyen d'expériences individuelles en lycée professionnel. Cette action se situe dans le processus d'éducation des choix destiné à préparer une orientation positive.

La séquence en lycée contribue à faire acquérir aux élèves une connaissance générale de l'environnement professionnel. Elle est en relation avec le programme d'initiation économique et sociale qui traite de l'entreprise et permet un enrichissement des enseignements dispensés.

ARTICLE 3

Le programme de la séquence en lycée professionnel a été conjointement établi par le lycée avec le Principal du collège ou son délégué, le professeur principal.

ARTICLE 4

Les articles R 234-11 et R 234-21 concernant les travaux dangereux et interdits s'appliquent aux élèves de moins de 18 ans. Il est interdit à l'élève d'exécuter des travaux dangereux ou d'utiliser des machines dangereuses (ex. machine électrique, poste à souder, tracteur ...) ou de se placer en élévation.

ARTICLE 5

L'élève devra effectuer un compte-rendu de la séquence en lycée professionnel.

Le responsable de l'établissement d'accueil lui communiquera les renseignements susceptibles d'étayer sa documentation.

ARTICLE 6

L'élève est suivi par des professeurs désignés par le chef de l'établissement dans les conditions déterminées en accord avec le proviseur du lycée (jours et heures de visite notamment).

Lorsque la séquence en lycée professionnel ne se déroule pas de façon continue sur la semaine, l'élève est tenu de revenir à l'établissement scolaire pour y suivre les cours selon les modalités du calendrier de la séquence qui a été communiqué au Proviseur du lycée avant le début de la période en lycée.

ARTICLE 7

Pendant la durée de son séjour au sein du lycée, l'élève demeure sous statut scolaire. Il reste sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement. Il est cependant soumis aux règles générales et de discipline du lycée notamment pour ce qui concerne le respect des horaires et des réglementations relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, sous réserve de l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 8

Le lycée d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence de l'élève dans l'établissement. L'élève, quant à lui, ne peut prétendre à une indemnisation de la part du lycée, ni être défrayé.

Les frais de nourriture, d'hébergement et de transport sont à la charge de la famille.

ARTICLE 9

Les élèves respecteront les horaires prévus à l'article 1. Toute absence de l'élève doit être immédiatement signalée par téléphone au collège.

ARTICLE 10

En cas de manquement à la discipline, le Proviseur du lycée se réserve le droit de mettre fin à la séquence en lycée de l'élève fautif, après avoir prévenu le Principal du collège dont relève l'élève.

Avant le départ de l'élève, le Proviseur du lycée doit s'assurer que l'avertissement adressé au Principal du collège a bien été reçu par ce dernier.

ARTICLE 11

L'EPLE a souscrit une assurance responsabilité civile pour les élèves.

De son côté, le Proviseur du lycée se couvrira contre les accidents dont il pourrait être tenu pour responsable, en application de l'article 1384 du code civil, soit en souscrivant une police d'assurance, soit, s'il a déjà souscrit un contrat, en avisant sa compagnie d'assurance de la présence d'élèves extérieurs au lycée.

ARTICLE 12

Les élèves utiliseront des moyens de transport individuel ou public. Ils respecteront l'itinéraire le plus court entre le lieu de la séquence en lycée et leur domicile (et éventuellement entre le lieu d'accueil et le lycée pour les demi-pensionnaires.

ARTICLE 13

Les élèves demi-pensionnaires pourront prendre leurs repas au collège ou dans le lycée après acceptation de celui-ci .

ARTICLE 14

Cette convention est établie et signée en 3 exemplaires dont le premier sera remis au lycée, le deuxième aux parents ou représentants légaux de l'élève, et le troisième restera au collège. Elle sera également signée par l'élève lui-même qui s'engage à :

- avoir un comportement correct,
- respecter le matériel mis à sa disposition
- avertir immédiatement le lycée et le collège en cas d'absence.

Fait à

Le

Vu et pris connaissance

Le Représentant légal

L'élève

Le Principal

Le Proviseur

Philippe FELBER

Fiche d'appréciation et de suivi de mini-stage :

A remplir par l'élève :

Spécialité concernée par le mini-stage :

Quelles sont les raisons de ce choix? Soyez précis:

-
-

Quelles sont les informations recherchées? Soyez précis :

-
-

Observation sur le stagiaire : (partie à renseigner par le Chef d'établissement d'accueil ou son représentant)

CRITERES		++	+	0	-
ATTITUDES	Tenue, comportement				
	Relation avec les élèves				
	Capacité à communiquer				
LA SEQUENCE	Intérêt pour les activités proposées				
	Initiative personnelle				
	Participation à la séquence				
LA FORMATION	Connaissance à priori sur le métier				
	Motivation pour la section				
	Curiosité professionnelle				

Observations générales :

.....

Signature établissement

Signature représentant légal

Cas particulier des mini-stages avec perspective d'inscription à l'ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire)

Les mini-stages concernant des élèves souhaitant s'inscrire à l'ULIS s'incluent dans l'organisation générale des mini-stages de l'établissement. Mais ils comportent des particularités...

RAPPEL : Procédure d'inscription en ULIS de Lycée professionnel

L'affectation en ULIS pro est double. Il est nécessaire de mener à bien ces deux procédures :

- Etre en possession d'une notification de la MDPH ouvrant les droits à l'affectation en ULIS (pour la période scolaire considérée). *Elle se demande lors d'une réunion de l'équipe de suivi et de scolarisation et lors de la constitution du dossier GEVASco.*
- Procéder à l'inscription effective auprès des services académiques. Chaque année, une circulaire spécifique publiée par la DSDEN de Gironde précise la procédure à suivre pour pouvoir être affecté dans une ULIS de lycée. En amont du dépôt de ce dossier spécifique d'orientation (2^{ème} quinzaine de mai), chaque élève demandeur doit effectuer un mini-stage dans l'établissement demandé ; **ce mini-stage fait l'objet d'un bilan officiel écrit qui est joint à la demande d'affectation.**

Organisation des mini stages avec ULIS :

- Modalités :
 - Durée : a minima sur une demi-journée, préférable sur une journée ;
 - Dans la mesure du possible, un accompagnement humain est prévu lors des temps d'observation des enseignements ;
- Déroulement :
 - Accueil en ULIS : présentation de la formation, de l'établissement, du fonctionnement de l'ULIS. Possibilité d'être accompagné de partenaires (parents, éducateurs/éducatrices...) ;
 - Observation de cours d'enseignement professionnel et général ;
 - Participation aux temps de socialisation : récréation, pause méridienne au self ;
 - Bilan en ULIS.

Ainsi, il convient de prendre contact directement avec la coordonnatrice de l'ULIS afin de convenir de la date.

Mme MIRANDA-SAIZ
magali.miranda-saiz@ac-bordeaux.fr
Présence au lycée Sud Gironde les mardi (journée) et mercredi (matin)